

Rapport annuel de mise en œuvre FEDER-FSE 2016

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Rappel

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2014, 2015 et 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2016

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€.

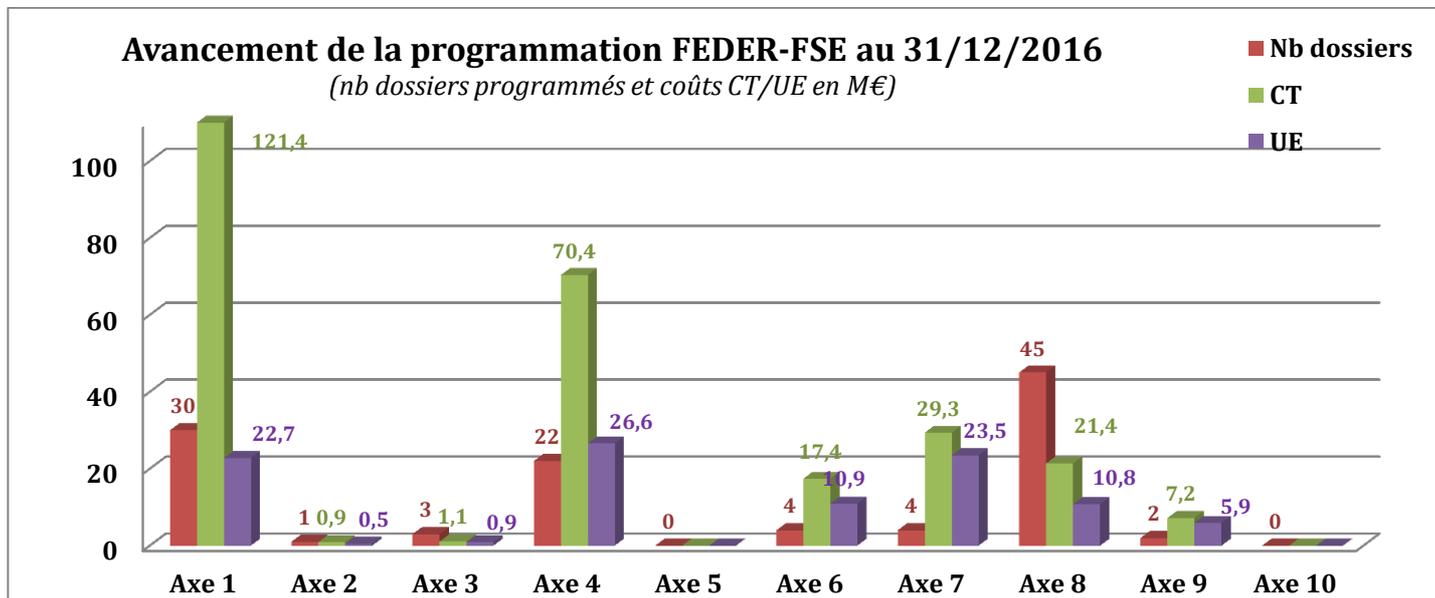
La maquette FEDER étant de 338,1M€ et celle relative au FSE de 54,4M€.

Au 31 décembre 2016, elle a été programmée à hauteur de **101,8M€ de FEDER et FSE, soit près de 26%** pour un CT de 269,1M€.

Au titre du FEDER seul, 107 dossiers ont été programmés pour un coût total de 239,7M€, soit 78,4M€ de FEDER.

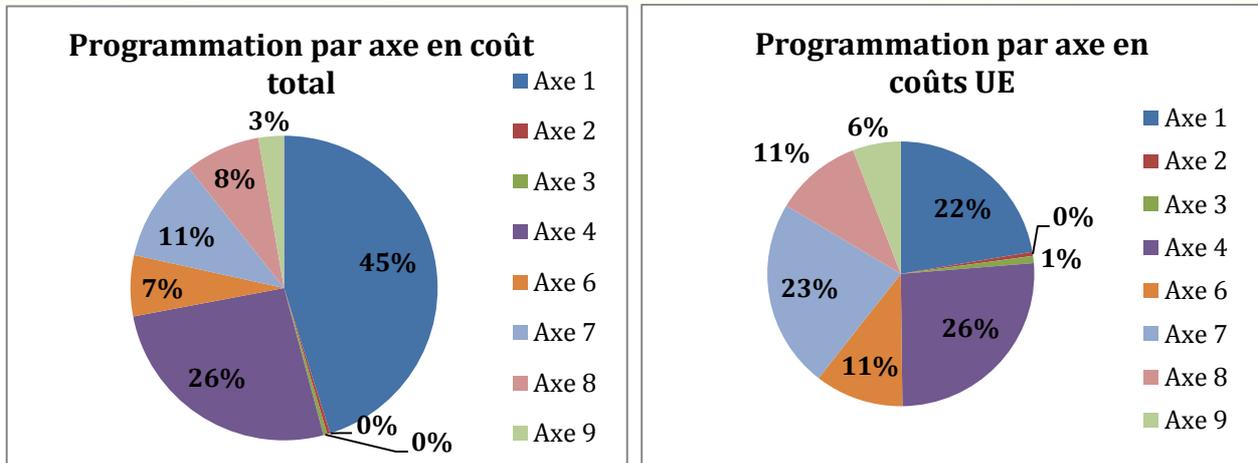
Quant au FSE, 4 dossiers programmés pour un coût total de 29,3M€, soit 23,5M€ de FSE.

Si au total ce sont 8 axes sur 10 de l'ensemble du PO qui ont été programmés, on constate tout de même que la programmation est particulièrement importante pour les axes 1 (recherche et développement des entreprises) et 4 (aménagement), consommant respectivement -en termes de montants programmés en coût total- 83% et 60% de leur enveloppe.



Rappel des axes et de leurs OS programmés :

- Axe 1 : Recherche et soutien aux entreprises (OS1,2,3)
- Axe 2 : Numérique (OS5)
- Axe 3 : Efficacité énergétique (OS6)
- Axe 4 : Infrastructures (OS8, 9,11)
- Axe 6 : Education (OS13)
- Axe 7 : FSE (OS14)
- Axe 8 : Désenclavement (OS15, 16, 17)
- Axe 9 : Assistance technique (OS18)



111 dossiers sont programmés au 31 décembre 2016 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8.

L'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via « appel à manifestation d'intérêt » (AMI).

4 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 pour l'année 2016. Les actions sur le numérique sont en cours d'élaboration et sont en lien avec la mise en place :

- de l'ITI de Saint-Laurent
- du dossier de câble sous-marin.

L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport Collectif en site propre (TCSP), qui est encore en phase d'étude, bénéficiant notamment de l'assistance technique de l'équipe Jaspers.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière.

En ce qui concerne le scolaire (Axe 6), les dossiers programmés appartiennent à la liste prioritaire définie par le groupe technique éducation formation.

La programmation de l'axe 8 a débuté en fin d'année 2016 avec 41 dossiers, principalement au titre de l'aide au fret (OS16). Quant à l'OS 15, le financement des aérodromes, tel que prévu par le programme, est acté dans le Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG, et les actions du Grand Port maritime attendaient la validation du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC).

Aussi, la programmation sur les autres axes n'est pas inquiétante dans la mesure où celle-ci relève prioritairement de procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, conformément aux attentes de la Commission Européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une

visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire. Ainsi, 37M d'euros ont été préemptés et 183 projets sélectionnés d'ores et déjà via AMI, constituant ainsi une bonne réserve de programmation puisque nous sommes en attente des dossiers complets.

Le tableau suivant récapitule l'état de la programmation, au 31 décembre 2016, par axe, objectif spécifique, en fonction du nombre de dossier, du coût total et de la part FEDER correspondante.

Axe	OS	Intitulé	Nombre d'opérations programmées	Montant coût total programmé	Montant UE programmé
A1	OS01	Recherche	7	11 309 001,67	5 810 358,81
	OS02	Innovation	4	4 232 913,00	1 750 370,00
	OS03	Economie	19	105 897 721,04	15 184 475,11
A2	OS04	Haut débit	0	-	-
	OS05	Numérique	1	894 544,00	509 544,00
A3	OS06	Energétique	3	1 070 460,19	888 270,86
	OS07	TCSP	0	-	-
A4	OS08	Déchets	5	22 385 030,00	3 627 000,00
	OS09	Eau & Assainissement	8	12 294 659,00	4 908 261,30
	OS10	Biodiversité	0	-	-
	OS11	FRAFU	9	35 680 707,00	18 039 511,00
A5	OS12	Inclusion sociale	0	-	-
A6	OS13	Education	4	17 411 364,12	10 949 774,40
A7	OS14	Formation	4	29 348 278,83	23 478 623,06
A8	OS15	Désenclavement	3	950 600,00	606 540,00
	OS16	Aide au fret	41	10 634 628,09	5 269 724,58
	OS17	Coûts portuaires	1	9 771 900,00	4 885 950,00
A9	OS18	AT FEDER	2	7 216 260,17	5 925 733,13
A10	OS19	AT FSE	0	-	-
TOTAL			111	269098067	101834136

FEDER	107	239 749 788,28	78 355 513,19
FSE	4	29 348 278,83	23 478 623,06

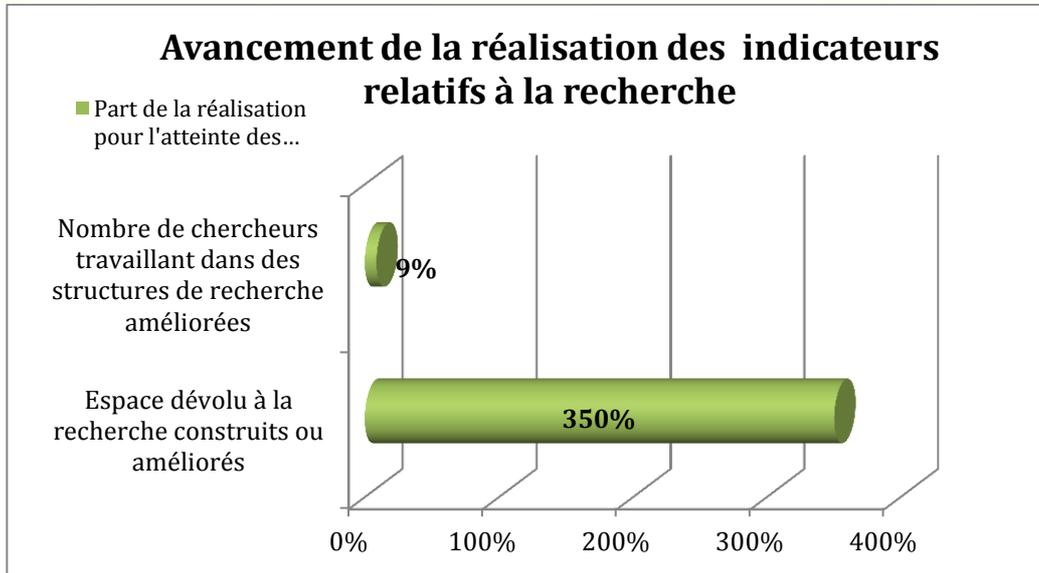
Depuis le début de la programmation, 9 AMI ont déjà été lancés, dont 8 sur l'axe 1 et 1 seul sur l'axe 4. On constate, en effet, que la programmation de cet axe dépend beaucoup des Appels à projet et AMI. Le premier, hébergement touristique et zone de bivouac (mai 2015) a vu le dépôt de 54 dossiers, dont 12 ont été sélectionnés. Cependant, les porteurs ayant 2 ans pour déposer leurs

dossiers et rencontrant souvent des difficultés liées à leur trésorerie et à la maîtrise du foncier, la programmation de l'OS1 n'a pas encore décollé. Seules 2 opérations ont été programmées depuis 2015 sur cet AMI. Depuis, les délais de dépôt de dossier complet ont été réduits et la procédure d'AMI sera sans doute orientée vers des appels à projets permettant le dépôt direct d'un dossier relativement abouti, et donc une programmation plus soutenue. La forte demande et le tissu entrepreneurial fragile guyanais, nous ont poussés à orienter trois AMI de cet axe sur l'aide aux entreprises, la structuration des filières et l'accompagnement des micros entreprises. L'expérience au fur et à mesure des AMI nous a également poussés à communiquer davantage, en amont de la sortie de l'AMI et une fois la sélection réalisée. L'objectif étant de sensibiliser le porteur aux délais et pièces demandées, afin de l'accompagner au mieux dans sa démarche de dépôt d'un dossier complet dans les meilleurs délais. Cette communication régulière et ciblée a également permis de sensibiliser les porteurs aux indicateurs, afin qu'ils fassent remonter régulièrement leurs réalisations, en prévisionnel et en réalisé. L'AMI recherche en Guyane (septembre 2015) a été orienté en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par le territoire vers des thématiques de santé publique et tropicale. Ne répondant pas à tous les besoins de la recherche, qui dépend souvent des fonds publics pour fonctionner en Guyane, un autre AMI a été orienté l'année suivante vers les bio ressources (octobre 2016), afin d'absorber les porteurs ayant été lésés par le premier appel à projet. Une nouvelle démarche consistant à plafonner la part UE pour absorber davantage de porteurs, au vu de la forte demande sur cet axe, a permis de programmer de 50 à 60% des dossiers déposés sur les AMI innovation, tourisme et culture, et bioressources au cours de l'année 2016. Enfin, l'AMI biodiversité émerge sur l'AXE 4 en vue de booster une programmation qui n'avait pas encore débuté dans l'attente du projet pré fléché de construction de l'Observatoire de la Biodiversité Amazonienne (Obag). Les objectifs de cet AMI s'inscrivent en complémentarité avec ce projet et n'ont pas contraints à une modification du PO.

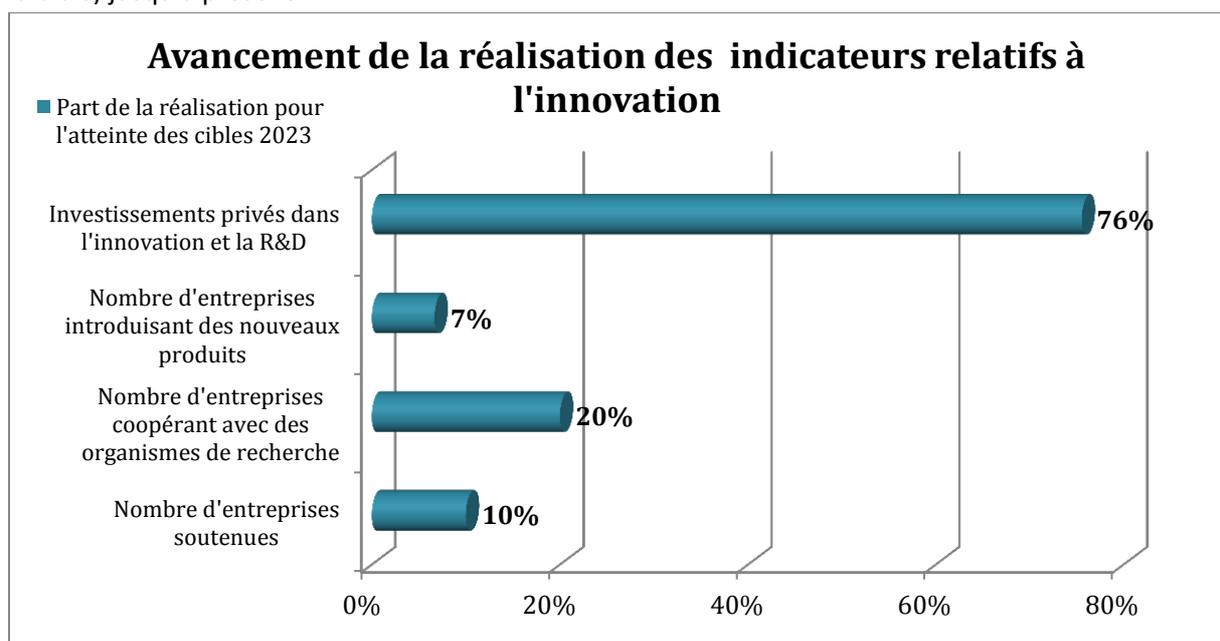
Valorisation des réalisations (indicateurs)

Les données disponibles des indicateurs du PO peuvent être valorisées par axe.

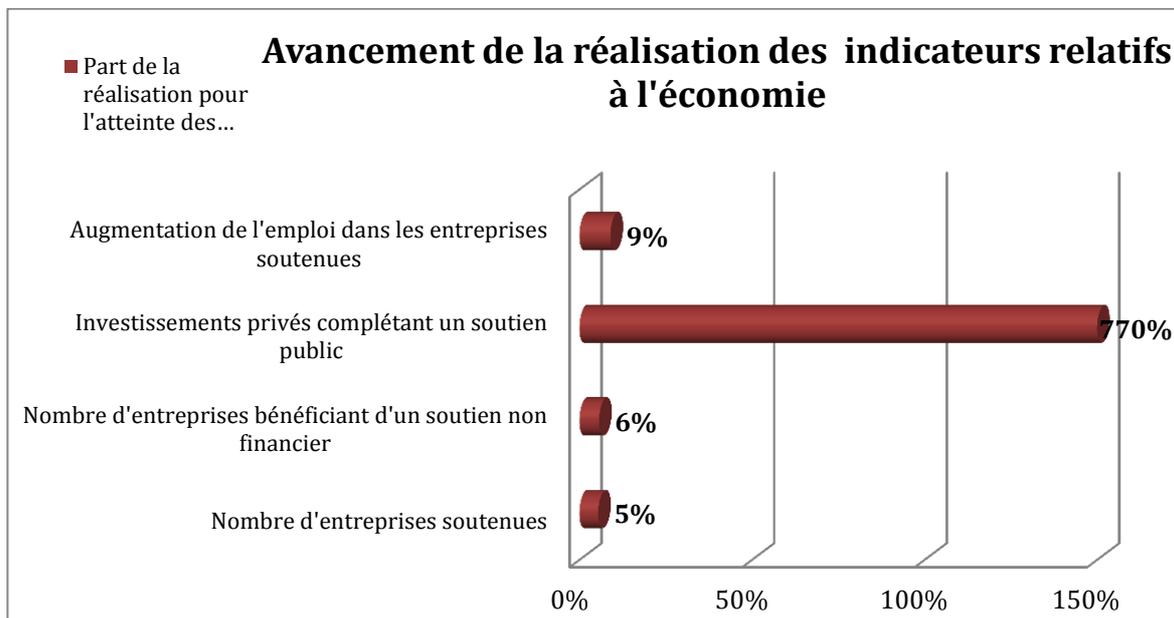
Axe 1 : 5,3% de la cible à l'horizon 2023 est atteinte concernant les publications à l'internationale (OS1-1 8 sur 150) et 9% concernant les chercheurs travaillant dans des structures améliorées (CO25 13 sur 150). Cependant les projets ayant été axés davantage sur l'amélioration d'espaces de recherche, ont permis de largement dépasser les objectifs fixés par le PO, puisque 350% de la cible est atteinte pour l'OS1-2 (1752m² sur les 500 fixés).



1 seule entreprise a bénéficié du label entreprise innovante, représentant 12,5% de la cible fixée à l'horizon 2023. Ce sont 10% des objectifs fixés qui sont atteints relativement au nombre d'entreprises soutenues (CO-01 4 sur 40), mais 20% atteints lorsqu'il s'agit pour ces entreprises de coopérer avec la recherche (CO-26 3 sur 15 fixées). Les investissements privés dans les domaines de l'innovation et de la R&D permettent d'atteindre 76% des cibles fixées (CO27 – 0,75M€ sur 1 M€). Par contre l'introduction de produits nouveaux n'a concerné qu'une seule entreprise (CO-29 6,7% de la cible) jusqu'à présent.



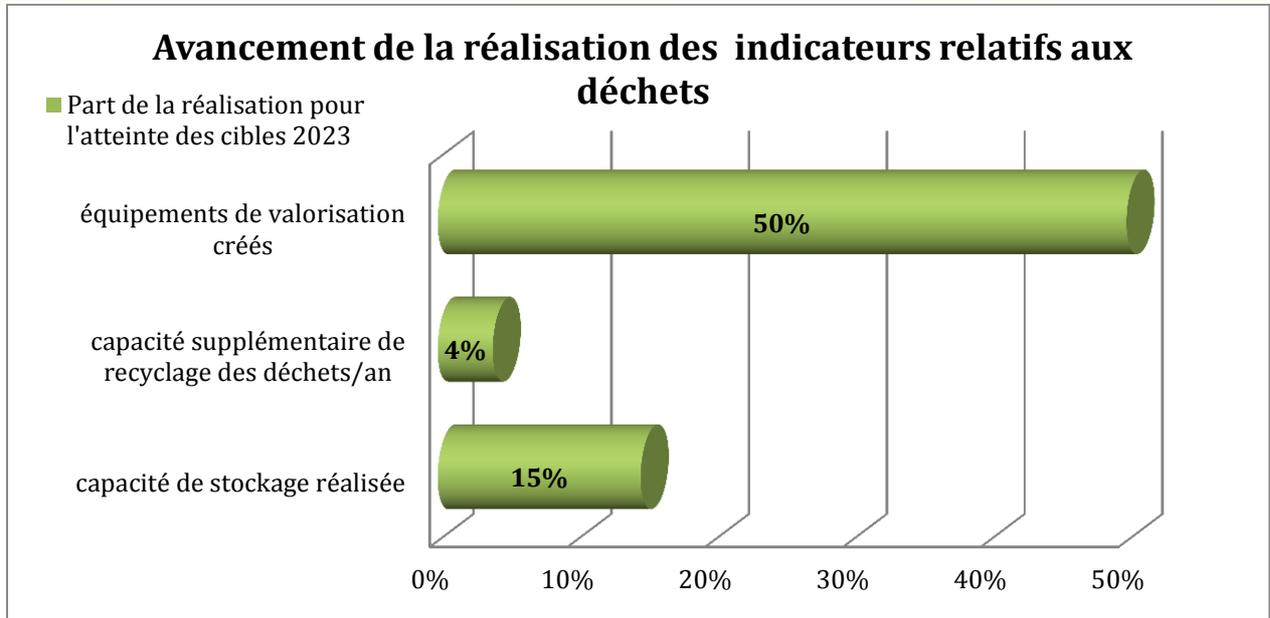
Pour l'OS 3, 19 entreprises ont été soutenues (CO-01), soit 5% de la cible à l'horizon 2023 et 19% de celle relative au soutien par subvention (CO-03). Seules 4 entreprises bénéficient d'un soutien non financier (CO-04), soit 6% de la cible fixée mais le soutien à l'emploi est positif puisqu'il atteint près de 10% de la cible estimée à 400 emplois (37 créés grâce à l'OS3 – CO-08).



Axe 2 : Seul l'indicateur de l'OS5 peut être renseigné à ce niveau de programmation, ce sont 20% des cibles qui sont atteintes avec 1 application soutenue au titre du déploiement de l'offre de services numériques (OS5-2).

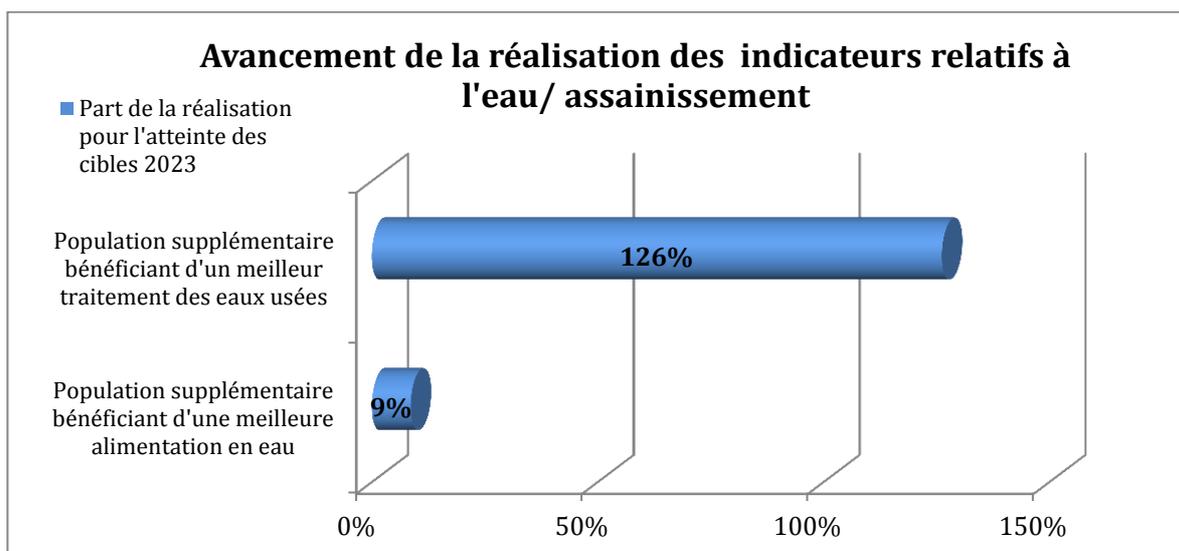
Axe 3 : Absence de données sur les indicateurs.

Axe 4 : Concernant les déchets, les cibles sont en bonne progression puisque 50% sont atteintes relativement aux équipements de valorisation créés (OS8-4 3 sur 6 ciblés), et près de 15% des cibles sont atteintes en capacité de stockage réalisé (OS8-3 88 435T sur 600 000). Par contre seuls 4% des objectifs sont en voie d'être réalisés en termes de capacités supplémentaires de recyclage de déchets (CO-17 400T/an sur 10 000).

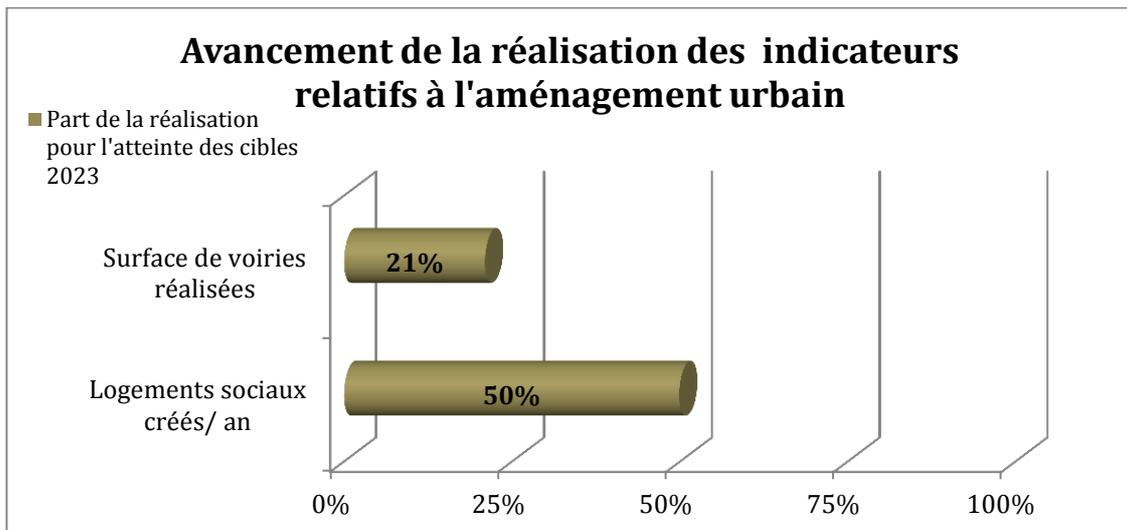


Concernant l'eau et l'assainissement (CO-18 et CO-19), les cibles sont atteintes respectivement pour 9 et 126%, les efforts ayant été mis jusqu'à présent sur des aménagements permettant un meilleur traitement des eaux usées.

Les éléments relatifs à la biodiversité ne peuvent pas être valorisés au 31/12/2016 puisque l'OS n'a pas encore été programmé.

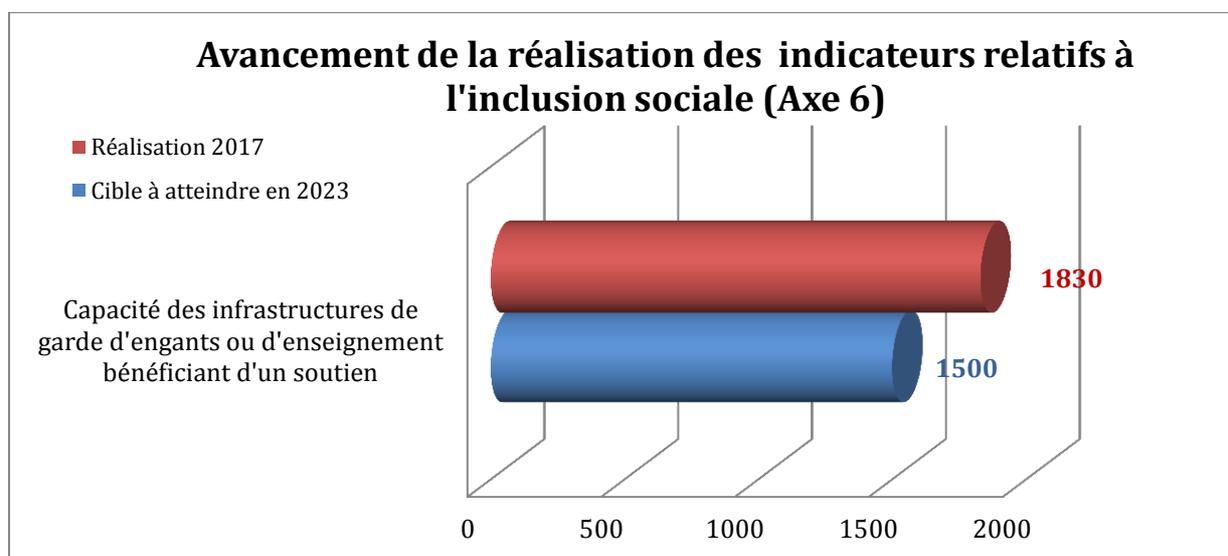


Concernant l'aménagement urbain néanmoins, 50% des cibles sont atteintes en matière de logements sociaux créés par an (1200 en 3 ans sur les 2400 prévus). Et ce sont 21% des objectifs fixés atteints en termes de surface de voiries réalisées, puisque près de 63 000m² ont été effectués sur les 300 000 ciblés d'ici à 2023.



Axe 5 : Absence de données sur les indicateurs.

Axe 6 : 122% des cibles sont atteintes pour l'axe 6 relevant des constructions scolaires, puisque 1830 places supplémentaires sont acquises grâce aux projets soutenus renforçant les capacités d'accueil des infrastructures d'enseignement (CO-35), sur les 1500 fixées.



Axe 7 : Les cibles fixées au titre du FSE sont atteintes à hauteur d'environ 10% pour l'OS14-4 (près de 500 demandeurs d'emploi d'un niveau inférieur ou égal au CITE 3 ont été intégrés dans les dispositifs de formation, sur les 4500 ciblés) ; et de 14% pour l'OS14-5 (puisque 708 chômeurs sur les 5100 ciblés ont également bénéficié des SIEG).

Axe 8 : Concernant le fret aérien et la gestion des ressources portuaires, aucun indicateur ne peut être valorisé au 31/12/2016. Néanmoins, l'OS16 a bénéficié d'une bonne programmation et l'indicateur relatif aux entreprises soutenues permet de rendre compte de 137% de la cible atteinte (CO-01 : 41 entreprises soutenues sur les 30 ciblés).

Seule l'assistance technique du FEDER a fait l'objet d'une programmation au 31/12/2016 (Axe 9-OS18), permettant d'en valoriser les indicateurs. Puisque ce sont 16 comités de programmation réalisés (soit 57% de la cible fixée), 26 parutions (52%) et 35 agents dont les postes ont été financés (soit 206% de réalisation de la cible).

A noter néanmoins qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie et ces résultats doivent être nuancés :

- ✓ La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de Synergie – trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- ✓ Aussi, les porteurs de projet doivent encore être sensibilisés à ce type de démarche permettant la restitution régulière et réaliste de leurs réalisations, via le volet complémentaire évaluation ;
- ✓ Ces données recueillies par la combinaison des volets évaluation et des données extraites de Synergie sont à nuancer car il s'agit essentiellement de valeurs prévisionnelles et déclaratives ;
- ✓ D'autant plus que la plupart des projets étant pluriannuels, peu sont terminés et la plupart des indicateurs sont donc encore à l'heure actuelle prévisionnels.
- ✓ De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles ;
- ✓ D'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un « grand projet » phare, tel que le TCSP¹, qui induit des étapes de mise en œuvre qui ne débiteront qu'à partir de 2018.

¹TCSP : Transport collectif en site propre

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants concernant le suivi des indicateurs ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire, ce qui impose parfois un certain temps d'ajustement. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme, qui implique de fait un temps d'agrégation des dossiers et des données, fournissant la matière à évaluer.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire aux dossiers, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils sont encore en phase d'expérimentation et de test, mais s'avèrent jusqu'à présent régulièrement et correctement utilisés. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires (indicateurs obligatoires, rattachés au programme), que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, des dossiers sont en cours d'instruction, dont la provision des crédits au travers des AMI ne présageant pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs de performance en 2018.

L'Investissement Territorial Intégré (ITI)

5 projets ont été programmés dans le cadre de l'ITI, pour un montant total de **8,3M€**, dont une part **FEDER de 3,6M€**.

4 de ces projets relèvent de l'axe 4 et consistent en ouvrages d'infrastructures de liaisons routières ou hydrauliques, qui s'inscrivent dans le champ de l'OS 11. Le 5^e projet est inscrit à l'OS3, de l'axe 1 puisqu'il s'agit plus spécifiquement d'un aménagement visant à dynamiser l'activité économique de Saint-Laurent.

Ces projets ont été validés dans le cadre du CGE du FRAFU, avant de recevoir un avis favorable dans le cadre du CPSL le 22 novembre 2016 puis du Comité de programmation Europe local « ITI » (CPEL) du 28 novembre 2016 à Saint-Laurent du Maroni.

IDENTIFICATION						PLAN DE FINANCEMENT	
n° dossier	Libellé	Bénéficiaire	Prog	Axe	OS	Total	UE
GY0005488	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 4	SENOG	ITI	4	OS11	854000	384300
GY0005492	Voie de liaison entre la zone 7 et la rue Paul Castaing	SENOG	ITI	4	OS11	3600000	1620000

GY0005493	Ouvrage hydraulique sous la RN1	SENOG	ITI	4	OS11	780000	351000
GY0008712	Voie de liaison entre la rue Lafontaine et la zone 7 de la ZAC Saint Maurice	SENOG	ITI	4	OS11	1314500	278803
GY0006246	Aménagement des parcelles-lotissement d'activités économiques à Saint Laurent du Maroni	CCOG	ITI	1	OS03	1747753	961264
						8 296253	3 595367

Rappelons que l'ITI émerge sur 4 OS, soit 3 axes : l'OS3 portant sur la compétitivité des entreprises (Axe 1), l'OS4 et 5 axés sur le numérique (Axe 2) et l'OS11 promouvant le développement d'infrastructure durables (Axe 4) pour mieux accueillir une population en croissance, caractérisée par la croissance démographique de l'Ouest de la Guyane sur lequel se concentre ce dispositif. La maquette s'élève à 30M€. Elle a été consommée au 31 décembre 2016 (en termes de montant programmés) à hauteur de 12%, ce qui laisse présager un bon rythme de programmation.

Axes du PO FEDER-FSE	Objectifs spécifiques		Montant maquette UE	Montant programmé UE
Axe 1 (OT3) Encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises	OS3	Economie (projets de ZAE)	2 000 000 €	961 264 €
Axe 2 (OT2) Déployer les réseaux, les usages et les contenus numériques	OS4	Permettre un accès haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut débit dans les villes	15 000 000 €	0 €
	OS5	Déployer l'offre de services et contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical		
Axe 4 (OT6) : Promouvoir un développement durable par les infrastructures adaptées	OS11	Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance (FRAFU)	13 000 000 €	2 634 103 €
Coût total			30 000 000 €	3 595 367 €

A noter que des réunions de travail régulières ont lieu avec la cellule animation ITI courant 2016, afin de coordonner les actions du numérique à mettre en place à l'échelle du territoire. Deux dossiers FRAFU d'aménagement primaire de VRD comprenant une part UE de 5,25M€ seront déposés courant 2017 au titre de l'OS 11.

En termes de communication, des sessions d'information (Stratégie ITI, procédures,..) se sont déroulées en septembre 2016 à destination des services instructeurs et des services métiers. Une

session de formation (procédures, Synergie,..) a également eu lieu en septembre 2016 à destination de l'organisme intermédiaire.

Autres rubriques du RAMO

- **Synthèse des évaluations réalisée** : Aucune évaluation n'a été réalisée au cours de l'année 2016
- **Instruments d'ingénierie financière**

- ✓ Depuis le début de la programmation, aucun instrument financier n'a encore été programmé pour 2014- 2020. Néanmoins, la CTG compte lancer un marché sur les instruments financiers, permettant à l'autorité de gestion d'accompagner les candidats sélectionnés.
- ✓ Au début de l'année 2017, des réunions de travail se sont déroulées avec le service « économie » de la CTG et avec le CGET afin de recueillir toutes les informations pour la mise en œuvre des instruments financiers pour le 2ème trimestre 2017.

- **Conditionnalités ex ante** :

Toutes les conditionnalités ex ante, préalable à la bonne mise en œuvre du PO ont été levées par la Commission Européenne au cours des années 2015, 2016. Ce, suite à la mise en place de plan d'action ou à la finalisation de certains documents.

- ✓ La SRI est finalisée car la gouvernance et le budget sont établis.. Conditions T01.1 et T01.2 levées (courrier CE du 22/01/16)
- ✓ La consultation du public et la consultation administrative ont eu lieu. Le SdAGE, intégrant les dernières modifications, a été validé définitivement par le comité de bassin fin 2016. Il sera en vigueur à partir du 1er janvier. Conditions T06.1 et T06.2 levées par la CE (courrier du 28/01/16)
- ✓ Le plan d'évaluation a été validé en commission ad hoc, puis par consultation écrite du comité de suivi => condition levée par la CE Evaluation réalisées : Aucune évaluation n'a été réalisée en 2016.
- ✓ La modification des indicateurs a été validée en comité de suivi en Avril 2016, elle s'est accompagnée d'une modification du PO prévu premier semestre 2017 => condition levée par la CE

- **Grand projet** : les progrès accomplis dans la mise en œuvre du grand projet n'ont pas été probants relativement aux premiers résultats présentés en 2016.

- ✓ En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de modification majeure du TSCP, seul grand projet pour 2014-2020. Il est actuellement suivi par l'équipe de JASPERS, en contact régulier avec la CAEL. Plusieurs comités techniques ont été réalisés, regroupant les différents AMO, et portant sur des points précis de l'avancement du projet rappelant que le plan financier du grand projet est maintenu à un CT de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€.

- ✓ L'essentiel des études préalables et complémentaires à l'étude des impacts environnementaux - portant sur la topographie, géotechnique, les réseaux, les comptages routiers, l'inventaire Faune Flore etc-, ont démarré en 2017 et seront restitués en fin d'année 2017
- ✓ Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débuter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement transmis.

Des données approfondies, dans le cadre du Rapport amélioré

Les rapports annuels de mise en œuvre sont transmis au 31 mai chaque année pour le FEDER-FSE. Cette année il est dit « amélioré » et doit être envoyé à la Commission Européenne au 30 Juin 2017. Cette démarche d'approfondissement vise à entrer dans les détails de la mise en œuvre afin d'en établir les limites et réajustements nécessaires avant la mi-parcours et l'examen de la performance des programmes (2018). Ce rapport contient donc des rubriques supplémentaires concernant :

- Les principes horizontaux : il s'agit d'évaluer la contribution du PO pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées ; le développement durable et pour atteindre les objectifs liés au changement climatique
- Une analyse approfondie de la réalisation des objectifs pour chaque axe du PO
- Le rôle des partenaires dans la réalisation du programme
- La bonne mise en œuvre de la stratégie de communication et d'évaluation, en lien avec les plans respectifs adoptés par l'autorité de gestion lors du lancement du PO
- Les actions en faveur de l'innovation sociale, de la lutte contre la pauvreté, pour une croissance durable et inclusives, etc

Le détail de l'ensemble de ces rubriques est disponible dans la version complète du RAMO FEDER-FSE 2016, sur le site dédié : <http://www.europe-guyane.eu/>